19ème Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport
Monaco, 4 novembre 2026

Intervention de clôture de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

C'est une grande fierté de prendre la parole en clôture de cette 19ème Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport.

Que cette Conférence se tienne à Monaco, dans le cadre de la Présidence monégasque du Comité des Ministres n'est pas le fruit du hasard.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II l'a rappelé ce matin, le sport occupe une place singulière dans l'histoire et l'identité de la Principauté, seul pays dont le Chef de l'État et la Première Dame sont tous deux Olympiens.

Tout au long de l'année, pour tous les publics et dans toutes les disciplines, Monaco vibre au rythme de nombreuses compétitions sportives.

Dès le début de notre Présidence, nous avons placé notre action sous un fil conducteur : « *La protection de tous, par une Organisation efficace, pour répondre aux défis contemporains* ».

Il était dès lors naturel que le sport figure parmi les axes thématiques de notre Présidence, avec une attention particulière portée à la protection des enfants et des jeunes.

Mesdames et Messieurs,

Vos échanges aujourd'hui ont rappelé les nombreux bienfaits que le sport et l'activité physique apportent aux enfants et aux jeunes, à la condition qu'ils soient pratiqués dans des environnements sûrs, inclusifs et respectueux de leur santé.

Car le sport ne se réduit pas ni à l'effort physique ni à la quête de performance.

Il constitue également un formidable espace d'apprentissage et de construction personnelle, dans lequel les enfants acquièrent, dès le plus jeune âge, des valeurs qui les accompagneront tout au long de leur vie : le respect, la discipline, la persévérance et l'esprit d'équipe.

À cet égard, je souhaite souligner le rôle essentiel de ceux qui l'enseignent : les entraîneurs et éducateurs, dont l'exemple façonne les jeunes sportifs, ainsi que les arbitres, qui leur apprennent le respect des règles et de l'adversaire.

Mais le sport n'est pas bénéfique par nature et la vigilance reste de mise.

Violences physiques, psychologiques ou sexuelles, discriminations, pressions excessives liées à la performance : autant de risques auxquels les enfants et les jeunes sportifs peuvent être exposés, avec des conséquences graves et durables sur leur santé physique et mentale.

Notre responsabilité est collective. Elle incombe d'abord au mouvement sportif, mais aussi aux États, qui doivent mettre en œuvre des dispositifs de prévention adaptés, en évaluer régulièrement l'efficacité et renforcer la formation de tous ceux qui travaillent auprès des enfants.

Protéger les enfants, c'est aussi garantir que leur parole soit entendue et pleinement prise en compte.

Un enfant qui dénonce des violences doit trouver auprès des adultes un cadre de confiance, une écoute attentive et un accompagnement adapté. Il ne doit jamais être laissé seul face à un traumatisme dont les conséquences peuvent le marquer durablement.

Un enfant qui n'est pas écouté est un enfant abandonné. Il nous appartient de veiller à ce que chaque signalement reçoive une réponse appropriée, que les victimes soient protégées et que les auteurs répondent de leurs actes.

Il est tout aussi essentiel de veiller à ce que des personnes coupables de violences ne puissent exercer des fonctions auprès de jeunes sportifs dans un autre pays.

Mesdames et Messieurs,

Les préoccupations exprimées et les bonnes pratiques partagées au cours de cette journée doivent à présent se traduire en mesures concrètes et nourrir nos réflexions nationales.

En ma qualité de Présidente du Comité des Ministres, je tiens également à saluer le travail accompli par l'Accord partiel élargi sur le Sport (l'APES) en faveur d'un sport plus sûr, plus éthique et plus inclusif.

Le Comité des Ministres encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre l'Accord partiel élargi et à soutenir ses activités.

Je pense tout particulièrement au programme « Donnons de la voix », qui accompagne les États dans le développement de politiques nationales de protection des enfants dans le sport.
Il contribue ainsi à prévenir les différentes formes de violence et à améliorer les réponses apportées aux situations d'abus.

La Principauté de Monaco se réjouit d'apporter son soutien financier depuis 2025 et de constater les premiers résultats de sa mise en œuvre. Ce soutien sera reconduit en 2027.

Plus largement, Monaco demeure pleinement investi dans les travaux de l'APES, dont il préside actuellement le Comité statutaire depuis 2016.

Mesdames et Messieurs,

À quelques jours du terme de la Présidence monégasque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, cette Conférence constitue l'un des derniers temps forts de notre mandat.

Elle illustre pleinement l'ambition qui nous a guidés pendant ces six mois : placer la protection des personnes au cœur de notre action.

Je remercie très sincèrement le Secrétariat du Conseil de l'Europe, les équipes de l'APES, ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont concouru au succès de cette Conférence.

Je forme le vœu que les travaux conduits à Monaco fassent progresser durablement la protection des enfants et des jeunes dans le sport, afin que chacun y trouve un espace de confiance, de respect et d'épanouissement.

Je vous remercie pour votre attention.